



Guide du logement



VOUS ÊTRE UTILE

Crédit immobilier : petit taux pour grand projet !

Offre préférentielle jusqu'au 31 décembre 2021*.

Pour en savoir plus, connectez vous sur www.partenaire-ceidf.fr⁽¹⁾

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

* Les offres préférentielles sont réservées aux ayants droit de l'UVSQ. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) et de la présentation des pièces justificatives. Offre réservée aux personnes physiques pour le financement de projets immobiliers non professionnels. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de rachat de crédit immobilier par la CEIDF, prêteur. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28, rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance. Siège social : 19, rue du Louvre - 75001 Paris - Capital : 2 375 000 000 euros - 382 900 942 RCS Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200. 



PARTENAIRE



CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

Sommaire

1

les différents types de logement

- Résidences universitaires du Crous // p.9
- Résidences étudiantes // p.18
- Logement chez l'habitant et location // p.30
- Foyers étudiants // p.32
- Logements jeunes travailleurs // p.33
- Hébergement temporaire ou d'urgence // p.36
- Logements adaptés et accessibles // p.37

2

les étudiants arrivant en France

- Quelques pistes // p.40
- A savoir // p.41
- Les pièces à fournir // p.43
- Ce que vous devez faire avant le départ // p.44
- Kit d'accueil étudiant // p.45

3

ce qu'il faut savoir

- Les documents clés du futur locataire // p.49
- Le budget logement // p.52
- Les transports // p.56
- Vous orienter dans vos démarches // p.57

Conçu et réalisé par le service logement de la Direction de la coordination de la vie universitaire de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Avec l'aimable participation de l'ADIL, du CLLAJ, de SQY, du service YIJ et de tous nos partenaires.

Janvier 2022

Crédits photo : Alexis Chézière®, Crous®, DirCom®, Vie étudiante®, iStockphoto®, Jan Hodac®, Thinkstock®

Le logement à l'UVSQ

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines a conçu ce guide pour vous accompagner dans vos démarches pour vous loger. En parallèle nous avons mis en place une plateforme unique pour vous faciliter dans vos recherches de logement, housing.uvsq.fr. L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines propose également une plateforme pour son territoire, sqy.lokaviz.fr.

Depuis septembre 2017, une antenne du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) est localisée à la Maison de l'étudiant Marta Pan pour répondre à vos questions concernant le logement en résidence Universitaire et les bourses sur critères sociaux.

Le parc résidentiel étudiant étant limité en région parisienne, il est recommandé de débiter vos recherches bien avant la rentrée universitaire aux alentours de mai/juin et de multiplier vos demandes pour augmenter vos chances d'obtenir un logement !

Si des informations vous semblent erronées ou que vous souhaitez faire part de vos suggestions pour améliorer ce guide, contactez le service logement à : logement.vu@uvsq.fr

Attention : les loyers ainsi que les temps de trajet vous sont donnés à titre indicatif. Photos non-contractuelles.

Trouvez votre logement avec UVSQ et Studapart !

Plateforme privée avec des offres exclusives et logements pré-réservés pour vous :



+120 000 annonces tout budget partout en France



Démarches simplifiées et 100% en ligne



Accompagnement jusqu'à la fin de la location

housing.uvsq.fr

La plateforme logement de l'université

housing.uvsq.fr

Vous êtes futur(e) étudiant(e) de l'UVSQ, utilisez la plateforme logement de l'université sur laquelle vous pourrez :

- > Trouver une location ou colocation en France et à l'international
- > Trouver une sous-location en France et à l'international
- > Trouver une chambre temporaire en France et à l'international

Des milliers de logements proposés par des propriétaires privés, des résidences ou des agences immobilières sont disponibles sur les différentes implantations de l'université.

▶ **Déjà étudiants ?**

Connectez-vous à la plateforme en cliquant sur "Connexion étudiant" puis sur "Connexion avec intranet avec votre identifiant UVSQ".

▶ **Candidats à l'UVSQ mais encore indécis ?**

Vous pouvez vous inscrire sans indénfiant UVSQ en vous connectant via les réseaux ou votre mail personnel.

▶ **Propriétaires ?**

Vous pouvez déposer des annonces directement sur la plateforme grâce à l'encart propriétaire.

*Une équipe support multilingue est disponible 6/7j pour vous accompagner dans vos recherches de logement
01 80 92 64 01 - booking@studapart.com*

La plateforme de Saint-Quentin-en-Yvelines sqy.lokaviz

www.sqy.lokaviz.fr

Saint-Quentin-en-Yvelines s'est dotée d'une nouvelle plateforme de logement.

Le Service logement propose en partenariat avec Saint-Quentin-en-Yvelines la mise en relation des propriétaires-bailleurs avec les étudiants ou stagiaires pour la location d'un logement vide ou meublé grâce à cette base.



1

Les différents types de logement





implantation des résidences



Prestations des résidences



salon,
salle polyvalente



digicode



logements adaptés



meublé



parking



laverie



ascenseur



vidéo
surveillance



gardien



internet



local à vélos



cafétéria

Résidences universitaires du Crous



Le Crous, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, gère le parc public des résidences universitaires. Pour déposer une demande de logement, les (futurs) étudiants doivent constituer un *dossier social étudiant* avant même d'avoir obtenu leurs résultats d'examen ou choisi une future orientation. La demande s'effectue impérativement entre janvier et avril de l'année sur le site internet du Crous. Ce dossier permet d'effectuer simultanément la demande de bourse d'enseignement supérieur et de logement. Les décisions conditionnelles sont communiquées aux étudiants fin juin. Sous 8 jours, vérifiez votre dossier par mail et envoyez les pièces justificatives. Le Crous de Versailles vous propose des logements tout au cours de l'année.

- ▶ Dans le cadre de sa mission sociale, le Crous attribue prioritairement les logements aux étudiants boursiers sur critères sociaux.
- ▶ Le Crous a mis en place **Visale (caution / dépôt de garantie locative étudiante)** facilitant l'accès au logement des étudiants dépourvus de garants personnels (p49).
- ▶ La demande de logement universitaire doit **obligatoirement être renouvelée chaque année.**
- ▶ Les résidences dans les Yvelines sont référencées ci-après. Vous pouvez aussi faire des demandes en dehors de ce département. (Consultez le site internet du CROUS)
- ▶ Les studios sont majoritairement meublés. Différents services sont proposés sur place aux étudiants
- ▶ Des possibilités d'hébergement existent en cours d'année pour de plus courtes durées comme les stages (pour postuler consultez le site du Crous).

145 bis boulevard de la Reine BP 563
78005 Versailles Cedex
01 40 51 62 00 — prix d'un appel local
logement@crous-versailles.fr
www.messervices.etudiant.gouv.fr

Permanences du CROUS

Le CROUS de l'Académie de Versailles tient régulièrement des permanences à la Maison de l'étudiant Marta Pan. Planning à consulter sur place et sur www.uvsq.fr.

Résidence Vauban

1 boulevard d'Alembert
78280 Guyancourt
01 80 73 04 00
residence.vauban@crous-versailles.fr



Accès

- ▶ Snybus 465, 467 et BusM 307 :
arrêt *Étienne Marcel*
- ▶ gare RER C / Transilien N et U :
Saint-Quentin-en-Yvelines / Montigny-le-Bretonneux
(via bus ou 10 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 46 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
La résidence est sur le campus.

Résidence Jean-Baptiste Lamarck

3 rue du Théâtre
78990 Élancourt
01 80 73 04 00
residence.lamarck@crous-versailles.fr



Accès

- ▶ Snybus 401, 410, 411, 412, 417 :
arrêt *Franche-Comté Bourgogne*
- ▶ gare Transilien L : *la Verrière*
(via bus ou 15 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 50 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 32 min en bus et train



Adrienne Bolland

ZAC du Cerf volant
1526 rue Louis Blériot
78530 Buc

01 80 73 04 00
residence.buc@crous-versailles.fr



Accès

► bus Savac 262 B, 307 :
arrêt *Cerf-volant*

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 35 min en bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 24 min en bus

Résidence Pozzo di Borgo

2 avenue Pozzo di Borgo
92210 Saint-Cloud

01 80 73 04 00
residence.stcloud@crous-versailles.fr



Accès

► gare Transilien L & U : *Saint-Cloud*

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 35 min en train et bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 40 min en train

Résidence La Fresque

10 rue Edmé Bouchardon
78000 VERSAILLES

01 80 73 04 00

residence.la-fresque@crous-versailles.fr



Accès

► Phébus vers les gares Versailles

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 5 min à pieds

Campus Saint-Quentin- en-Yvelines

Trajet : environ 55 min en train et bus

Résidence Jacqueline de Romilly

52 bis avenue Villeneuve l'Etang
78000 VERSAILLES

01 80 73 04 00

residence.jacqueline-de-romilly@crous-versailles.fr



Accès

► Phébus vers les gares Versailles

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 16 min à pieds

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

Trajet : environ 40 min en train et bus



Résidence René Cassin

4 place Mendès France
78990 ELANCOURT

01 80 73 04 00

residence.rene-cassin@crous-versailles.fr



Accès

- ▶ Sqybus 401, 410, 411, 412, 417 : arrêt *Franche-Comté Bourgogne*
- ▶ gare Transilien L : *La Verrière* (via bus ou 15 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 55 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 25 min en bus et train

Résidence Jacqueline Auriol

64 avenue Gaston Boissier
78220 VIROFLAY

01 80 73 04 00

residence.jacqueline-auriol@crous-versailles.fr



Accès

- ▶ A côté de la gare Chaville Vélizy RER C

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 30 min en bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 35 min en train



Résidence Jean Zay

55 avenue du Général de Gaulle
92763 ANTONY CEDEX
01 41 13 09 58



La résidence comprend 317 studios de type T1 de 318 € à 537 €

Accès

- ▶ RER B, RER C, bus 91-06
- ▶ Tramway 6, Transilien L

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 1h20 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 1h en bus et train

Résidence Vincent Fayot

75 rue Vincent Fayot
92290 CHÂTENAY-MALABRY
01 46 60 88 10
residence.chatenay@crous-versailles.fr



La résidence comprend 604 chambres individuelles à 156 €

Résidence universitaire située à proximité de commerces, de restaurants, du métro et des quais de Seine, bordée par les parcs de Billancourt et des Glacières.

Accès

- ▶ Gare : La croix de Berny
- Bus : ligne 379 en direction de Vélizy 2, arrêt carrefour du 19 mars 1962 (Châtenay-Malabry)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 1h15 en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : 1h20 en bus et train



Résidence Simone Weil

5 place Joseph Frantz

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

01 80 73 04 00

residence.boulogne@crous-versailles.fr



La résidence comprend :

- ▶ 155 T1 dont 11 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- ▶ de 359 à 478 €

Résidence universitaire située à proximité du parc de Sceaux et des commerces et à une dizaine de minutes de Paris en transports en commun.

Accès

- ▶ Gare RATP : Pont de Sèvres (métro ligne 9)
- ▶ Tramway : Musée de Sèvres (T2)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 45 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin- en-Yvelines

Trajet : environ 1h20 en bus et train



Ces trois résidences sont idéalement placées pour les étudiants ayant cours sur le plateau de Saclay et Versailles.

Résidences universitaires du Crous

Résidence	Nbre	Type	Public
Vauban	94	studios 20 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	17	studios T1 bis duplex 37 m ²	
J.-Baptiste Lamarck 	55	studettes 11,5 m ² > 13 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	37	studettes 13,5 m ² > 16,5 m ²	
	16	studios 18 m ² > 21,5 m ²	
Adrienne Bolland 4 emplacements de parking : 25 € 	110	18 m ² > 22 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	4	25 m ² > 30 m ²	
	6	T1 30 m ²	
Pozzo di Borgo	153	studios 18,9 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
La Fresque 	55	studios 20 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
J. de Romilly 	49	T1 18 m ² > 27 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
Jacqueline Auriol 	151	studios 19 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
	15	T1 bis 28 m ²	
René Cassin 	161	studios 17 m ² > 20 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
Jean Zay 	317	T1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
Vincent Fayo 	604	Chambres individuelles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans
Simone Weil 	155	T1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ 18-26 ans

> tarifs révisables en juillet chaque année

Les tarifs dépendent du statut de l'étudiant, boursier ou non, et de la surface du logement au m² - Montant de la réservation : 250 €

Loyer mensuel**	Garantie	Aides
** charges comprises sauf à Vauban où l'électricité est en sus (duplex : 10€/ mois/étudiant, studios : contrat EDF individuel). ▶ T1 - 397 € > 409 € ▶ T1bis - 329 € > 332 € ▶ T2 - 521 €	300 €	oui
▶ 306 € > 537 €	300 €	oui
▶ 344 € > 537 €*	300 €	oui
▶ 424 € > 524 €*	300 €	oui
▶ 430 € > 537 €*	300 €	oui
▶ 454€ > 537 €*	300 €	oui
▶ 358 € > 537 €*	300 €	oui
▶ 322 € > 429 €*	300 €	oui
▶ 318 € > 537€	300 €	oui
▶ 156 €	300 €	oui
▶ 359 € > 478 €	300 €	oui

Résidences étudiantes conventionnées

Les résidences conventionnées proposent aux étudiants des logements ne pouvant dépasser un certain montant de loyer. Les étudiants sont redevables de la taxe d'habitation.

Ces résidences proposent des studios individuels (en moyenne de 18m²) ou des studios avec des espaces de vie à partager (kitchenette et /ou salle d'eau). Des deux-pièces sont également disponibles pour les couples. Enfin, certains studios bénéficient d'aménagements particuliers afin d'être accessibles aux étudiants handicapés. Les studios sont majoritairement meublés.

Différents services sont proposés sur place aux étudiants (laverie, salle TV, etc.). Vérifiez au préalable votre éligibilité à l'aide au logement.

Résidences ARPEJ, conventionnées

Il existe trois produits :

- ▶ Public étudiants > Arpej Univercity
- ▶ Public jeunes actifs > Arpej Prolog
- ▶ Public chercheurs > Arpej Axi'home

www.arpej.fr

0820 098 095 (prix d'un appel local)

Candidatures à effectuer en ligne

Des logements sont réservés par la Direction de l'Habitat de Saint-Quentin-en-Yvelines. Vous pouvez doubler votre demande auprès de cette collectivité :
01 39 44 80 42 - etudiant@sqy.fr

Les communes des départements voisins proposent eux aussi des résidences accessibles en transports en commun : Châtillon, Chaville, Courbevoie, Issy-les-Moulineaux, Malakoff, Massy, Nanterre, Rueil-Malmaison, Sèvres, Vanves, etc.

Résidence Henri Langlois

ARPEJ UNIVERCITY

13 rue Jacques Tati
78390 Bois d'Arcy
01 30 23 96 02



Accès

► Sqybus 415 : arrêt *Fritz Lang / Arletty*

► gare RER C / Transilien N et U :
Saint-Quentin-en-Yvelines
/ Montigny-le-Bretonneux

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 50 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 20 min en bus

Résidence la Cybèle

ARPEJ UNIVERCITY - ARPEJ PROLOG

26 rue Surcouf
78960 Voisins-le-Bretonneux
01 61 38 10 65

- 133 logements 19 à 36 m² pour étudiants
- 133 logements de 19 à 22 m² pour Jeunes Actifs

Accès

- Sqybus 461 : arrêt *Robert Surcouf*
- gare RER C / Transilien N et U :
Saint-Quentin-en-Yvelines
Montigny-le-Bretonneux (via bus)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 55 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 20 min en bus



Campuséo

ARPEJ UNIVERCITY - PROLOG CAMPUSÉO

12 rue des Frères Caudron
78140 Vélizy-Villacoublay

01 30 70 62 10

Accès

- bus Optile CZI, VZI, 39-307 :
arrêt *Paul Dautier / Caudron*
- à proximité de l'IUT de Vélizy et ISTY
(cycle préparatoire et filière informatique)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : 50 min en bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 1h en bus

Victor Guerreau

ARPEJ UNIVERSITY

5 rue Paul Dautier
78140 Vélizy-Villacoublay
01 39 46 15 54



Accès

- ▶ bus Optile CZI, VZI, 39-307 : arrêt *Paul Dautier/Caudron*
- ▶ à proximité de l'IUT de Vélizy et ISTY (cycle préparatoire et filière informatique)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 50 min en bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

Trajet : environ 50 min en bus

IUT de Vélizy

Trajet : 5 min à pied

Résidence Berthelot

ARPEJ AXI'HOME

30 avenue Marcelin Berthelot
92190 MEUDON

Résidence réservée en priorité aux chercheurs CNRS, Observatoire de Meudon, Collège de France.

Certaines places peuvent cependant être attribuées à des doctorants, les jeunes actifs, des couples et des co-locataires. Les dossiers sont acceptés uniquement sur place.

Accès

- ▶ gare RER C : Meudon-Val-Fleury (gare à 15 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 50 min en train et bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

Trajet : environ 50 min en bus



Résidence Adèle et André Lambert

ARPEJ UNIVERCITY

4 rue Nelson Mandela
78130 MAUREPAS
01 30 23 96 02



Accès

▶ gare La Verrière

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 50 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 20 min en bus et train

Résidence Jazz

ARPEJ UNIVERCITY

1 rue Edith Piaf
78711 MANTES LA VILLE
0 820 098 095

Accès

▶ 200 m de la gare Lignes J et N

Rejoindre l'université

Campus de Mantes
Trajet : environ 30 min en bus



Résidence André Dunoyer De Segonzac

ARPEJ UNIVERCITY

7 ter boulevard d'Alembert
78280 Guyancourt
guyancourt@apej.fr

Accès

▶ Sqybus 465, 467 et BusM 307 :
arrêt *Étienne Marcel*

▶ gare RER C / Transilien N et U :
Saint-Quentin-en-Yvelines
/ Montigny-le-Bretonneux
(via bus ou 10 min à pied)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 46 min en bus et train

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
La résidence est sur le campus.

Résidences ARPEJ, conventionnées

Résidence	Nbre de logements	Type de logements	Public
André Dunoyer De Segonzac	147	studios 18m ² > 21m ²	▶ étudiants
La Cybèle	133	19m ² > 36m ²	▶ étudiants
	133	19m ² > 36m ²	▶ jeunes actifs
Henri Langlois	116	studios 18 m ² > 21m ²	▶ étudiants
	15	T1 bis 24 m ² > 25m ²	
Victor Guerreau	151	studios 18,55m ²	▶ étudiants
	9	T1 bis 25,20 m ²	
Jazz	52	19 m ² > 50m ²	▶ étudiants
Jazz Jeunes actifs	93	19 m ² > 50m ²	▶ jeunes actifs
Campuséo	79	studios 20 m ² > 24m ²	▶ étudiants
	3	T1 38 m ²	
Campuséo Prolog	102	20 m ² > 24m ²	▶ jeunes actifs
	2	38 m ²	
Adèle et André Lambert	160	19 m ²	▶ étudiants

> tarifs révisibles chaque 1^{er} janvier

Loyer mensuel*	Prestation d'entrée	Dépôt de garantie	Aide au logement
A partir de 395 €	150 €	NC	oui
De 382 € > 415€	150 €	374€ > 460€	oui
	-	531 €	
432 € > 497 €	150 €	192 € > 272 €	oui
NC	150 €	NC	
A partir de 419 €	150 €	186 €	oui
470 €	150 €	242 €	
336 €	-	221 €	oui
A partir de 414 €	-	374,14 €	oui
De 506€ à 642€	150 €	NC	oui
	150 €		
A partir de 537 €	-	367,38 €	oui
584 €	-	545 €	
De 490€ à 654 €	150 €	290 €	oui

Autres résidences étudiantes conventionnées

Studefi

Candidature (attention, dans cette résidence le contrat est de un an non-résiliable sans justificatifs) : www.studefi.fr

- ▶ **Blaise Pascal**
3-7 place Wicklow
78180 Montigny-le-Bretonneux
01 30 43 30 25



Accès

- ▶ gare RER C / Transilien N et U :
Saint-Quentin-en-Yvelines
Montigny-le-Bretonneux

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 45 min en train et bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 15 min à pied

- ▶ **Victoire Daubié**
1 rue de Panicale
78320 La Verrière

- 180 appartements de 19 m² à partir de 315 €

Accès

- ▶ au pied de la gare de La Verrière (ligne U)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 15 min en train et bus

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

Toutes composantes : environ 40 min en train

- ▶ **Le Galibier**
Zac du Vélodrome
78180 Montigny-le-Bretonneux
300 appartements à partir de 359 €

Accès

- ▶ 12 min à pied de la gare SNCF de St Quentin-en-Yvelines (ligne N et U - RER C)

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 40 min

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

Toutes composantes : environ 15/20 min à pied

René Cassin

Logement francilien

3-5 rue Jacques Duclos
78280 Guyancourt

01 30 64 12 82

Résidence HLM avec différents réservoirs, dont l'université (renseignements auprès de la vie étudiante) et peu de rotation. Les places pour les étudiants sont donc limitées.



Accès

▶ gare RER C / Transilien N et U

Rejoindre l'université

Campus de Versailles

Trajet : environ 45 min

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

Faculté de droit : environ 5 min à pied

AGEFO Versailles

agefo.com

accueil.verailles@agefo.fr

Étudiants, stagiaires, apprentis, contrats pro...

▶ Résidence F. Mansart

- T1 meublé de 21 à 25 m² : à partir de 489 €
- T1 meublé de 29 m² à 32 m² : à partir de 530€
- T2 meublé de 47 m² : 744 €

▶ La Pérouse

- Studio meublé de 17 à 31 m² : à partir de 410€

▶ Résidence Madame Elisabeth

- Studio meublé de 18 à 21 m² : à partir de 396 €

AGEFO Viroflay

▶ Résidence Geneviève Garreau

- T1 meublé de 18 à 20 m² : à partir de 440 €
- T1 meublé de 20 à 25 m² : à partir de 563 €
- T1 bis meublé de 31 m² : à partir de 615 €

AGEFO Vélizy

▶ Résidence Les Aviateurs

- T1 : 250 € charges comprises (sans frais de dossier)

Stud'city

10 rue Paul Dautier
78140 Vélizy-Villacoublay
reservation@studcity.fr
09 69 39 22 00 (N° non surtaxé)
www.studcity.fr/aref/

De 391 à 579 euros

Rue Patenôte

42 rue Patenôte
78120 RAMBOUILLET

01 34 57 21 30

Candidature : SEMIR

01 34 57 21 36

▶ 90 logements de 20 m² à partir de 377 € charges comprises - Parking 30 €

▶ Proche de l'IUT de Rambouillet

Accès

▶ 10 mn de la gare

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 1 h en train/bus

Campus St-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 50 min en train

Pierre Raynaud

14 rue Antoinette Vernes
78120 Rambouillet

Candidature : SEMIR

01 34 57 21 30

- Studios de 18 m² à 27 m² de 340,73 € à 499,34 €
Parking 25,25 €

▶ proche de l'IUT de Rambouillet

L'Orangerie

Gestionnaire IRP

7, rue de l'indépendance américaine
78000 VERSAILLES

01 46 30 22 05

Candidature : www.adele.org

▶ 77 logements étudiants à partir de 450€

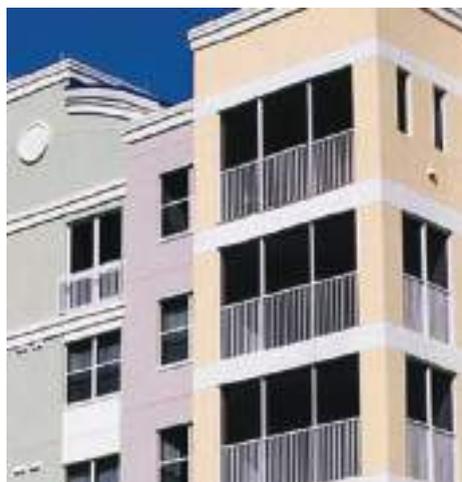
Accès

▶ Proche château et RER : 10 mn à pieds

Rejoindre l'université

Campus de Versailles
Trajet : environ 25 min en bus

Campus St-Quentin-en-Yvelines
Trajet : environ 30 min en bus



Résidence Daniel Morelon

ESPACIL

7 rue des Louvières
78180 Montigny-le-Bretonneux

► T1, T1bis et T2 de 410 € à 836 €
Pas de frais d'agence, pas de frais de dossier

Résidence en priorité aux chercheurs et doctorants. Possibilité éventuelle pour des masters.

Inscription : www.espacil.com



Résidences privées dans les Yvelines

Ce sont des résidences non conventionnées qui proposent des studios meublés plus chers que les résidences conventionnées (à partir de 600€ avec des frais d'entrée en supplément + taxe d'habitation.)

Le jardin des sciences

31 boulevard Vauban
78280 Guyancourt
www.location-etudiante.fr

► 121 studios de 18 à 29 m² de 450€ à 650€

Les académies d'Élancourt

1 rue de Bruxelles
78990 Élancourt
01 30 62 60 00

► 150 studios de 19 à 30 m² de 500 à 600€

DG Campus - L'Aéronat

17 rue de l'aérostation maritime
78210 SAINT-CYR-L'ÉCOLE

Les Estudines

1 rue des Tritons
78180 Montigny-le-Bretonneux
09 69 39 22 00

Les portes du canal

1 rue Jacques Tati
ZA Croix Bonnet 78

Twenty campus Jouy

67 rue Charles de Gaulle
78350 Jouy-en-Josas
www.twentycampus.com



Twenty Campus, des résidences pensées par les étudiants et approuvées par les parents.

Vous cherchez un logement pour la rentrée ?
Que pensez-vous d'une résidence avec services inclus comme le ménage, Internet ou des espaces communs à partager avec vos voisins ?

Twenty Campus vous propose des appartements meublés dans la résidence de Jouy-en-Josas, avec un responsable de site sur place. La résidence est également équipée d'une laverie, d'un parking et d'un local vélos.



Espace de co-working

Autres résidences étudiantes conventionnées

Résidence	Nbre de logements	Type de logements	Public
Victoire Daubié	180	studios 19 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ jeunes travailleurs ▶ apprentis
Rue Patenôte	90	studios 20 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ jeunes travailleurs ▶ apprentis
L'Orangerie	77	T1 16 m ² > 20 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ jeunes travailleurs ▶ apprentis
		T1bis 30 m ² > 36 m ²	
		T2	
Blaise Pascal	152	studios 18 m ² > 36 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ jeunes travailleurs ▶ apprentis ▶ célibataires ▶ couples sans enfant ▶ 18-30 ans
René Cassin	112	studios 21 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ célibataires ▶ couples sans enfant ▶ 18-30 ans
	30	duplex 33 m ² (couple)	
	20	appartements partagés (4 chambres individuelles de 14 m ² par logement)	
Pierre Raynaud	74	studios 18 m ²	<ul style="list-style-type: none"> ▶ étudiants ▶ apprentis
	6	T1 bis 27 m ²	
Résidence chercheur	154	T1 au T2	▶ Chercheurs

> tarifs révisables chaque année

Loyer mensuel	Prestation d'entrée	Dépôt de garantie	Aide au logement
315 €	-	-	-
377 €	sans	1 mois de loyer	oui
383 € > 559 € Hors charge	NC	1 mois de loyer	oui
641 € > 729 € Hors charge			
941 € > 966 € Hors charge			
400 € environ Charge comprises Internet en sus	sans	1 mois de loyer sans les charges	oui
à partir de 363 €**	sans	1 mois de loyer hors charge	oui
à partir de 496 €**			
à partir de 248 €**			
340 €* Internet en sus	offerte	à partir de 263 €	oui
500 €* Internet en sus		à partir de 363 €	
410 € 836 €* Internet en sus	NC		

* charges comprises sauf électricité; ** électricité / eau / chauffage inclus

Logement chez l'habitant et location

Comptez environ de 350€ à 500€ pour une chambre chez l'habitant suivant sa surface, ses équipements et sa position géographique. Accédez aux offres de logement de particuliers via différents organismes, dont voici une liste non exhaustive.

Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

www.sqy.lokaviz.fr

Saint-Quentin-en-Yvelines s'est dotée d'une nouvelle plateforme de logement. Le Service de la Vie étudiante propose en partenariat avec l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la mise en relation des propriétaires-bailleurs avec les étudiants ou stagiaires pour la location d'un logement vide ou meublé grâce à cette base.

La plateforme logement de l'université

housing.uvsq.fr

Vous êtes futur(e) étudiant(e) de l'UVSQ, utilisez la plateforme logement de l'université sur laquelle vous pourrez :

- ▶ Trouver une location ou colocation en France et à l'international
- ▶ Trouver une sous-location en France et à l'international
- ▶ Trouver une chambre temporaire en France et à l'international

Le Crous

www.lokaviz.fr

Le Crous dispose d'une plateforme qui référence près de 6 000 logements appartenant à des particuliers en Île-de-France.

Yvelines information jeunesse

3 Parvis des Sources
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

01 34 98 37 05

logement@yij78.org

www.yij78.org

Ce service, réservé aux adhérents d'YIJ (10€ pour les moins de 26 ans ou 15€ pour les plus de 26 ans) permet d'accéder à des offres de logement.

HÉBERJEUNES

Bâtiment 311 - Le Moulin

Rue du Château

91405 ORSAY Cedex

01 69 15 65 44 / 01 69 15 52 52

www.heberjeunes.fr



L'association Héberjeunes met en relation les étudiants en recherche de logements et les propriétaires de chambres, studios ou appartements meublés.

- ▶ Chambres avec accès à la salle de bain et à la cuisine : à partir de 350€
- ▶ Studios à partir de 460€
- ▶ Colocations en maison ou en appartement à partir de 450€

De chambres en échange de services rendus

Service logement UVSQ

Des annonces sont également consultables directement :

- ▶ à Saint-Quentin-en-Yvelines- en-Yvelines, Maison de l'étudiant

Colocation

C'est une solution de plus en plus prisée des étudiants à la recherche de convivialité et d'un logement à moindre coût. De nombreux sites internet, gratuits ou payants, proposent leurs services.

Logement intergénérationnel

Pourquoi ne pas concilier logement et engagement ? Les étudiants qui choisissent la cohabitation intergénérationnelle sont hébergés chez un senior à qui ils apportent une présence rassurante ou des petits services. Ainsi, ils favorisent le maintien à domicile des aînés dans de bonnes conditions tout en profitant d'un logement économique. Plusieurs acteurs proposent de vous loger en cohabitation intergénérationnelle.

Ensemble2 générations

Ensemble2 générations a déjà aidé 1000 étudiants des Yvelines et + de 5000 sur le territoire national depuis 2006.

En adéquation avec votre disponibilité, ensemble2generations vous propose un choix de trois formules allant du logement quasi gratuit à modéré au domicile d'une personne âgée (en échange de présence, entraide ou veille passive). Une expérience intergénérationnelle très riche et unique pour chaque étudiant (95% de taux de réussite).

ensemble2générations donne vie à la vieillesse et sens à la jeunesse.

48, rue des Peupliers
78960 Voisins-le-Bretonneux
06 15 09 26 97
a.vannier@ensemble2generations.fr
www.ensemble2generations.fr

Trois formules :

- ▶ **Formule 1 : Logement Gratuit** avec engagement de présence le soir auprès du senior
- ▶ **Formule 2 : Logement Economique** avec engagement de présence régulière et partage de tâches
- ▶ **Formule 3 : Logement Solidaire** veille passive et services spontanés



Le PariSolidaire

6 rue Duchefdelaville
75013 PARIS

01 42 27 06 20

contact@leparisolidaire.fr

www.leparisolidaire.fr

- ▶ frais de dossier : 15 €
- ▶ adhésion : 150 € à 350 € Cotisation annuelle de septembre à septembre. Dégressive par trimestre, en fonction de la date de début de cohabitation.

Foyers étudiants

Ces foyers d'étudiants sont privés, laïcs ou confessionnels et peuvent induire certaines contraintes. Les foyers suivants sont situés dans l'académie de Versailles.

Vous pouvez retrouver la liste des foyers étudiants sur le site de l'Union nationale des maisons d'étudiants (UNME).

www.unme-asso.com

Résidence Athéna

Chemin des Fausse Reposes
78000 Versailles

- ▶ candidature :
foyer Marcel Callo
24 rue du Maréchal Joffre
78000 Versailles
01 39 02 34 30
contact@assomcallo.com
www.assomcallo.com

Résidence Sainte Victoire

5 ter rue Sainte Victoire
78000 VERSAILLES

- ▶ mixte
- ▶ étudiants*
- ▶ 17 studios, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite
- ▶ candidature :

CLLAJ de Versailles et ses environs
01 39 02 75 09

Campus vert

Fédération des associations des Fermes d'Accueil
en chambres d'étudiants

03 20 29 43 68

contact@campusvert.com

campusvert.com

* Priorité aux étudiants disposant de faibles ressources et aux boursiers mais aussi ouverte aux étudiants en contrat de professionnalisation.

Location de 2 ans maximum.

Logements jeunes travailleurs

Ces logements s'adressent en priorité aux jeunes travailleurs(euses) célibataires ou en couple, salariés, en alternance, en stage, étudiants salariés. Chaque résident a un logement individuel et différents services sont proposés (laverie, cyberspaces, salle de détente, salle de télévision, bibliothèque, espaces verts). Toutes les résidences sont conventionnées. De plus, les aides LOCA-PASS® peuvent être proposées. Toutes ces structures sont éligibles aux aides aux logements auprès de la CAF.

www.aljt.com

ALJT - Bois d'Arcy

11 rue Jacques Tati
78390 Bois d'Arcy

- ▶ mixte
- ▶ 18-28 ans
- ▶ studettes : 423 €
- ▶ studios : 551 €
- ▶ studios pour personnes à mobilité réduite : 450 €

ALJT - Montigny-le-Bretonneux

2 rue des Tritons
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- ▶ 183 logements de 410 à 529 €

ALJT - Vaucresson

54 rue de Garches
92420 VAUCRESSON

- ▶ Studio type T1 à partir de 427 €

ALJT - Versailles

12 rue Édouard Lefèbvre
78000 Versailles

- ▶ 142 logements
- ▶ chambres : 424 €
- ▶ chambres avec salle de bain : 454 €
- ▶ studios : 550,5 €
- ▶ studios double : 568 €

ALJT - Chaville

34 boulevard de la Libération
92370 Chaville

- ▶ 203 studettes : 411 € > 588 €

Les 119

FJT du Chesnay
7 Impasse René Mouchotte
78150 LE CHESNAY
01 39 23 17 79
fjtles119@lechesnay.fr

- ▶ Mixte de 18 - 25 ans

FJT des 7 Mares

1 rue des Tritons
78990 Élancourt
01 30 13 01 30
www.fjt7mares.fr

- ▶ 18-25 ans (dérogation possible jusqu'à 30 ans)
- ▶ chambres individuelles : 406€ internet compris
- ▶ studio individuel : 386 €
- ▶ studio couple : 433 €
- ▶ frais de dossier : 40 € et adhésion à l'association : 15 €

Jeunes du Val de Seine

21 rue d'Alsace
78200 Mantes-la-Jolie
01 30 33 20 03
www.fjt-mantes.org

- ▶ 18-25 ans
- ▶ chambres : 408 € hors charge
- ▶ studios : 399 € charges comprises

Relais Jeunes des prés

14 allée de l'Ivraie
78180 Montigny-le-Bretonneux
01 30 43 06 60

- ▶ chambre individuelle dans logement partagé : 414 €
- ▶ studio couple : 635 €

Conditions d'accès : être autonome, majeur et avoir un revenu mensuel de 650€

Marcel Callo

24 rue du Maréchal Joffre
78000 Versailles
01 39 02 34 30
www.assomcallo.com

- ▶ 99 places
- ▶ 18 - 28 ans
- ▶ chambres : 330€ > 450 €
- ▶ studios : 560 €

Possibilité de colocation à Guyancourt et Saint-Cyr-l'Ecole (hors FJT)



Structures hors FJT

Résidence Jacques Brel

21 rue de Bruxelles
78990 ÉLANCOURT

01 30 68 82 08

Service logement de la mairie
01 30 66 44 28 / 01 30 66 50 28

- ▶ jeunes travailleurs
- ▶ logements sociaux

Accueillir

130, avenue Joseph-Kessel
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
association-accueillir@wanadoo.fr

- ▶ Appartements partagés : stagiaires - salariés

Résidence ADEF

27 rue Claude Bernard
78310 MAUREPAS
01 30 49 08 82

- ▶ moins de 30 ans (couples acceptés) : 368 € > 638 €
- ▶ 56 logements

Résidence Montfort l'Amaury Coignièrès

31 rue Montfort l'Amaury
78310 Coignièrès

- ▶ 300 logements
- ▶ Studio T1 Individuel : 419 €

Association l'Espérance

46 avenue de Touraine
78310 Maurepas

01 34 82 60 27

accueil.pension.famille@wanadoo.fr

- ▶ hébergement provisoire en colocation, redevance : 380 € + 4 € repas du soir

Résidence Des Lauriers

31 rue Jean Jaouen
78200 MANTES LA VILLE

08 11 90 12 12

residence.lauriers@associationparme.fr
associationparme.fr/residences/residence-des-lauriers

- ▶ Semaine : 171 €
- ▶ Mois : Courte durée : 533 €
Longue durée : 445 €

Résidence ALFI Jeunes actifs

2-4 allée de la Fresnerie
78330 FONTENAY-LE-FLEURY
www.alfi-asso.org/residences/fontenay.html

- ▶ 108 logements à partir de 424€

Hébergement temporaire ou d'urgence

Une liste d'organismes vous est proposée ci-dessous.

L'assistante sociale du CROUS vous accompagne si vous vous retrouvez en difficulté.

Prise de rendez-vous auprès du secrétariat du service social : 01 69 15 70 64 le matin entre 9h30 et 12h30.

Espace Saint-Paul

3 place de l'église
ou 1 place Thérèse Martin
78280 GUYANCOURT
01 30 60 04 29

Espace Compostelle

24 ter rue du Maréchal Joffre
78000 VERSAILLES
01 30 33 09 98

Hôtel social Saint-Yves

24 ter, rue du Maréchal Joffre
78000 VERSAILLES
01 39 02 18 37

Résidence hôtelière Bel Air

2, rue Philippe De Danjeau
78000 VERSAILLES
01 39 50 68 06

Prendre contact avec votre assistante sociale.
Attribution sur dossier par commission. Pour
femmes seules ou couples, à partir de 18 ans.
Hébergement de 6 mois non renouvelable.

FUAJ

www.fuaj.org

Retrouvez l'ensemble des auberges de
jeunesse sur le site de la Fédération unie des
auberges de jeunesse (FUAJ).

Hébergements d'urgence : 115

En cas de grande difficulté, vous pouvez obtenir des informations toute l'année et
24 / 24 auprès du SAMU social

Logements adaptés et accessibles

Des aménagements sont prévus dans les différentes résidences universitaires précédemment citées.

Pour candidater dans les logements adaptés du Crous, une procédure particulière est en ligne sur : www.crous-versailles.fr

Pensez aussi à établir votre *dossier social étudiant* entre janvier et avril de chaque année.

Le Crous dispose également à Nanterre d'une résidence comprenant 15 logements domotisés pour étudiants dépendants, avec auxiliaire de vie (admission soumise à l'avis du médecin du rectorat).

La Fondation santé des étudiants de France (FSDEF) complète le dispositif par une prestation médico-sociale d'accompagnement et d'apprentissage à l'autonomie.

bâtiment B 8 allée de l'université 92001 NANTERRE

Formulaire en ligne sur www.crous-versailles.fr

Une prise en charge des frais de transport domicile-lieux d'études peut être assurée par le STIF.*

Claudine Castro
claudine.castro@stif.info
39-41 rue de Châteaudun
75009 PARIS

Autres pistes de recherche de logements

- ▶ Les journaux
- ▶ Internet : attention aux marchands de listes d'annonces qui ne garantissent pas de trouver un logement à votre convenance.
- ▶ Les agences immobilières : attention aux frais d'agence.

* Syndicat des transports d'Île-de-France.



2

Les étudiants arrivant en France

ts
n



Quelques pistes

Évaluez bien votre budget et assurez-vous de votre solution de logement avant votre arrivée en France. Vous éviterez ainsi les situations délicates.

Bon à savoir : les chances d'obtenir une place en résidence universitaire (Crous) sont faibles dans le cadre d'un séjour hors programme d'échange.

La Cité internationale universitaire de Paris

Vous pouvez déposer une demande de logement à la Cité internationale.

Les candidats dont la nationalité ou l'école est représentée par une maison de la cité doivent s'adresser directement à cette dernière.

www.ciup.fr

Des annonces pour les étudiants étrangers à Paris

FUSAC

Consultez les petites annonces du magazine FUSAC, un mensuel gratuit destiné aux communautés internationales anglophones de Paris et sa région.

www.fusac.fr

► Science accueil

contact@science-accueil.org

► S'adresse principalement aux doctorants



Cité Internationale universitaire



Loger dans une famille française

Certains organismes se spécialisent, contre rémunération pour des courts séjours, dans la mise en relation d'étudiants étrangers et de familles d'accueil. Du moins cher au plus cher :

- ▶ Homestay in Paris
www.homestay-in-paris.com
- ▶ Atome
www.atomeparis.com
- ▶ Séjours France Famille
www.sejoursfrancefamille.fr

Pour les étudiants en programme d'échange

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines dispose d'un partenariat avec le CROUS pour les étudiants en programme d'échange au sein des résidences du Crous. Les formalités pour candidater vous seront communiquées lors de vos démarches d'inscription auprès de la direction des relations internationales de l'université.

etudiantetranger@uvsq.fr

*Attention : toutes les demandes
ne seront pas retenues.*

A savoir

Le nombre de logements est limité et les loyers peuvent être plus chers que dans votre pays d'origine. Il est donc conseillé de commencer vos recherches d'un logement avant votre départ.

Les spécificités du logement en France

- ▶ le loyer doit être payé chaque mois ;
- ▶ lorsque vous rentrerez dans votre logement vous devrez payer une caution / dépôt de garantie / justificatifs (un mois de loyer qui vous sera rendu à votre départ sauf en cas de détérioration du logement).
- ▶ dans certains cas vous devrez avoir un garant en France (une personne qui certifie qu'elle paiera le loyer si vous ne pouvez pas le payer).
Beaucoup de propriétaires demandent à ce que les garants soient domiciliés en France. Il faut savoir d'après la loi, le propriétaire ne peut pas refuser qu'une personne se porte caution sous prétexte qu'elle ne possède pas la nationalité française ou qu'elle réside en dehors du territoire métropolitain.

En l'absence de garant, sachez que d'autres dispositifs existent (voir p. 53).

- ▶ un état des lieux est obligatoire avant votre installation (vous regarderez minutieusement les coins et recoins du logement et noterez avec le propriétaire ce qui ne va pas) ainsi qu'à votre départ du logement. (voir p. 51).

Recommandations

- ▶ avant de signer le contrat de location, lisez-le bien. En cas de problème, seul ce document est valable juridiquement.
- ▶ pour tout paiement en espèce, demandez un justificatif écrit au bénéficiaire de ce versement.
- ▶ si vous souhaitez rompre le contrat de location, vous devrez le faire par écrit, en lettre recommandée avec accusé de réception dans le respect des délais et conditions du contrat.

Dépenses à prévoir

- ▶ une caution / dépôt de garantie (un mois de loyer, à l'entrée dans le logement) (voir p. 52).
- ▶ en logement privé, les locataires sont redevables d'une taxe d'habitation (renseignements auprès du propriétaire du logement) (voir p. 52).
- ▶ une assurance habitation est obligatoire (exemple 20€ / an pour un studio) à compter du 1er jour de la location. (voir p. 51).



Les pièces à fournir pour constituer une demande de logement

Les documents suivants doivent être rassemblés pour toute demande de logement.

- ▶ la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité et de celle de votre garant,
- ▶ la photocopie des trois derniers bulletins de salaire de votre garant ou / et votre attestation de bourse, et / ou une attestation de virement permanent d'une banque,
- ▶ un justificatif de domicile de votre garant,
- ▶ un relevé d'identité bancaire.

Le garant ou « engagement de caution solidaire » est une personne susceptible de prendre en charge le paiement de votre loyer si vous n'êtes plus en mesure de le payer. La majorité des propriétaires demande à ce que le revenu du garant soit au moins égal à trois fois le montant du loyer.



Aides au logement

Vous pouvez bénéficier des aides au logement si vous êtes étudiant étranger (voir p. 53).

Dans tous les cas vous devez fournir un acte de naissance (traduit en français de préférence), et justifier votre séjour.

D'autre part :

- ▶ si vous êtes ressortissant de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse : vous devez justifier d'un droit au séjour, c'est-à-dire être étudiant, bénéficier d'une couverture maladie et attester de ressources suffisantes.

- ▶ si vous n'êtes pas ressortissant de l'Espace économique européen : vous devez disposer d'un titre de séjour en cours de validité.

Attention : n'attendez pas de recevoir votre titre de séjour définitif pour envoyer votre dossier. Vous pourrez régulariser votre situation une fois que vous aurez emménagé.

Ce que vous devez faire avant le départ

(étudiants non-européens)

Les étudiants étrangers non-européens doivent faire une demande de visa étudiant. Pour l'obtenir, renseignez vous auprès du Consulat de France ou de l'Ambassade de France de votre pays, afin de connaître les documents à fournir et les délais d'obtention du visa.

Campus France est l'opérateur unique au service de la promotion de l'enseignement supérieur français et de l'accueil des étudiants étrangers.

www.campusfrance.org

Attention : Ne demandez pas un visa de court séjour, souvent appelé visa touristique. Il n'est ni renouvelable, ni prolongeable en France.

Il ne permet pas l'inscription dans une université, ni l'obtention du Titre de séjour, indispensable à la régularisation de votre séjour en France.

Vous devez avoir un visa étudiant pour poursuivre vos études en France.



Ce que vous devez faire à l'arrivée à l'UVSQ

- ▶ Inscription administrative
- ▶ Adhésion obligatoire à la Sécurité Sociale française au moment de votre inscription : etudiant-etranger.ameli.fr
- ▶ Démarches pour avoir un titre de séjour en règle;
- ▶ Ouverture d'un compte en banque. Il vous suffit de vous présenter dans une banque et de prendre rendez-vous avec un conseiller.

Kit d'accueil étudiant

Un kit d'accueil vous est proposé à votre entrée dans le logement (couette, oreillers, vaisselle, etc.).

Renseignement et information auprès de la Vie étudiante.

Celui-ci comprend :

- ▶ 1 set de couverts de 6 pièces
- ▶ 1 batterie de cuisine
- ▶ 1 couette
- ▶ 1 housse de couette
- ▶ 1 drap de bain
- ▶ 3 verres
- ▶ 1 oreiller
- ▶ 1 taie d'oreiller
- ▶ 1 mug
- ▶ 1 drap housse

Réservation : www.billetweb.fr/kit-daccueil

Adresse

Campus de Saint-Quentin-en-Yvelines

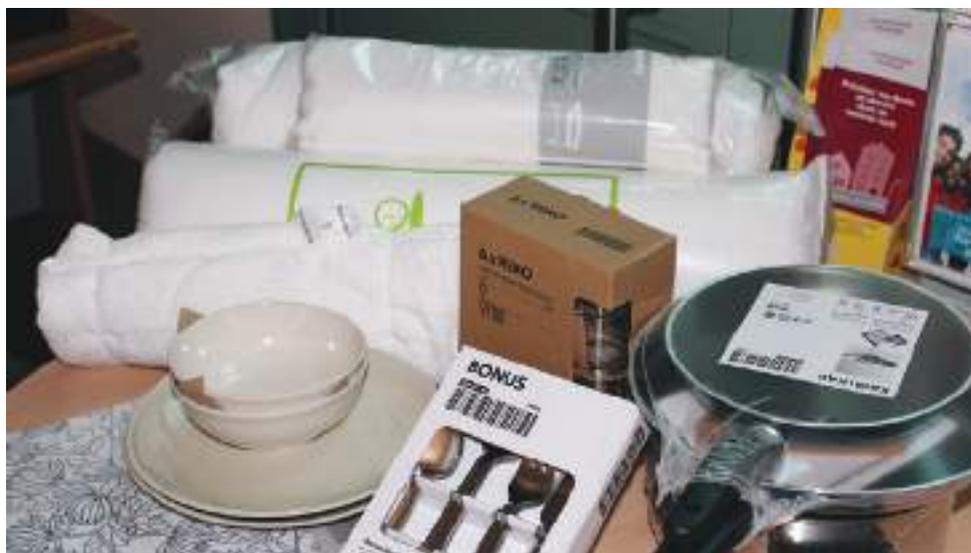
Maison de l'étudiant

1 allée de l'astronomie

78280 Guyancourt

logement.vu@uvsq.fr

www.uvsq.fr





2

**ce
qu'il faut
savoir**



La Maison de l'étudiant

Marta Pan

7 services universitaires
11 associations étudiantes



UVSQ - 2021

Un lieu unique

Des espaces et activités pour tous

- ▶ Développer vos projets
- ▶ Vous rencontrer et échanger
- ▶ Simplifier votre quotidien
- ▶ Vous détendre

CAMPUS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
1, ALLÉE DE L'ASTRONOMIE - 78280 GUYANCOURT

Les documents clés du futur locataire

Lors de votre recherche de logement, un certain nombre de pièces peut vous être demandé (pièce d'identité, contrat de travail et dernières fiches de paie ou attestation de l'employeur pour les étudiants salariés, dernier avis d'imposition, dernières quittances de loyer) ainsi qu'à la personne qui se portera caution pour vous (pièce d'identité, contrat de travail et dernières fiches de paie ou attestation de l'employeur, le dernier bilan d'activité et extrait K-bis pour les travailleurs indépendants, dernier avis d'imposition, dernières quittances de loyer, taxe foncière).

Il est préférable de vous organiser et de préparer ce dossier à l'avance.

Toutes mes aides

L'Université Paris-Saclay vous propose un accès à la plateforme partenaire Toutes Mes Aides.

Plus de 1 200 aides : aides financières, avantages, subventions, bourses, aides alimentaires, aides au transport, aides au logement, aides spécifiques aux étudiants et aides de l'université ; en provenance de votre université et aussi de dispositifs locaux et nationaux sont référencées et mises à jour quotidiennement par l'équipe de Toutes mes aides.

En quelques clics, découvrez les aides auxquelles vous avez droit en fonction de votre profil et laissez-vous guider dans vos démarches pour obtenir ces aides.



Attention

La loi ALUR du 24/03/14 vise à favoriser l'accès au logement.

Elle modifie un certain nombre de mesures en matière de logement.

Retrouvez toutes les informations sur : www.anil.org

Le bail

Une fois votre contrat de location signé, vous êtes engagé et ne pouvez y mettre un terme qu'en donnant congé et en respectant la durée du préavis.

Plus d'informations sur le site de l'ADIL des Yvelines.

www.adil78.org

Si vous louez un logement vide

La durée du bail

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 modifie la réglementation de la location d'un logement vide.

Le loyer

Le loyer est fixé librement entre le propriétaire et vous-même et révisé une fois par an en fonction de l'indice de référence des loyers, si le contrat de location le prévoit expressément.

Congé

Vous pouvez donner congé à tout moment en cours de bail en respectant un préavis de trois mois. Il est réduit à un mois dans certains cas (voir site de l'Anil).

Si vous louez un logement meublé en résidence principale

Le bailleur doit établir un bail d'une durée d'un an minimum. Lorsque la location est consentie à un étudiant, la durée du contrat peut être de 9 mois. Vous pouvez résilier le bail à tout moment avec un préavis d'un mois.

S'il s'agit d'un logement situé dans un foyer conventionné de jeunes travailleurs, ou une résidence sociale, le titre d'occupation est conclu pour une durée d'un mois renouvelable par reconduction tacite. En général, le préavis est d'un mois et sa durée figure sur le contrat de location. En cas de doute consultez les juristes de l'ADIL. En foyer, le préavis est de 8 jours.

S'il s'agit d'un logement pour étudiants géré par un Crous, les conditions de location sont précisées dans le contrat.

Si vous êtes en colocation

Régime juridique applicable à la colocation ALUR : art. 1, I, 13° / loi du 6.7.89 : art. 8-1, II.

Plusieurs contrats de location

Chaque colocataire signe individuellement un contrat (bail) avec le bailleur. Le propriétaire accorde à chacun un droit de jouissance exclusif sur certaines pièces de l'appartement et un accès à usage commun pour certaines autres pièces, telle la cuisine ou les sanitaires ;

Contrat unique

Le bailleur signe un seul bail avec tous les colocataires, laissant ceux-ci organiser ensemble le partage de l'espace loué.

Il est par ailleurs essentiel de vérifier le contenu du contrat. La présence d'une clause de solidarité dans le bail a des conséquences importantes sur les obligations des uns et des autres, y compris en cas de départ d'un des colocataires. La clause de solidarité est une mention du bail ne comportant pas obligatoirement le mot «solidarité». Elle exprime toutefois clairement que chacun des locataires peut être tenu responsable du paiement de la totalité des sommes dues au propriétaire (loyer, charges, réparations locatives) jusqu'à l'expiration du bail en cours.

Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant la colocation (type de contrat, paiement du loyer, assurance, caution / dépôt de garantie, aide au logement, départ de colocataire, etc.) sur le site de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement).

www.anil.org

L'état des lieux

Il faut être particulièrement vigilant lors de son élaboration à votre entrée dans les lieux. En effet, c'est à partir de ce document que sera établi votre état des lieux de sortie, d'où dépendra la restitution de votre dépôt de garantie en totalité ou en partie.

Quel que soit le type de location, il est indispensable de procéder à un état des lieux à l'entrée et à la sortie du logement, en présence du propriétaire et du locataire, afin de garantir la sécurité juridique des partis.

<http://vosdroits.service-public.fr>

L'assurance logement

L'attestation doit être remise au propriétaire lors de la signature du bail :

- ▶ pour les locations non meublées : l'assurance est obligatoire et doit être réglée chaque année,
- ▶ pour les meublés : elle n'est pas

réglementée par la loi, mais en pratique, tout bailleur réclamera une attestation d'assurance à jour.

www.assurances-etudiants.com

Possibilité de souscrire l'assurance en ligne

À savoir

Avant de signer un bail, le propriétaire peut aussi vous demander :

- ▶ des justificatifs assurant votre solvabilité
- ▶ la caution / dépôt de garantie d'un tiers (un parent généralement). Si vous ne pouvez bénéficier d'une caution / dépôt de garantie voir p 52.

Lors de votre emménagement, pensez à effectuer vos changements d'adresse (administrations, banques, etc.).



Le budget logement

Outre le loyer, de nombreuses dépenses alourdissent votre budget : caution / dépôt de garantie, charges, taxe d'habitation, frais de dossier, assurance habitation. Dans certains cas vous aurez à payer un mois de loyer d'avance, les honoraires de l'intermédiaire (dans le cas d'un logement loué vide), les frais d'état des lieux, etc.

Les charges

Le loyer

Le loyer est fixé librement par le propriétaire si la location ne relève pas d'une catégorie réglementée. Le montant du loyer, ses modalités de paiement et ses règles de révision doivent figurer dans le contrat de location par écrit.

Les charges (consommation d'eau, électricité, chauffage, etc.)

Vérifier si elles sont incluses dans le loyer ou non. Les charges sont réglementées en location vide alors qu'elles ne le sont pas en location meublée. Il convient donc d'être très vigilant sur cette question.

La taxe d'habitation

Les étudiants sont redevables de la taxe d'habitation (y compris ceux résidant en résidence HLM) s'ils occupent le logement au 1^{er} janvier.

Quelques exceptions :

- ▶ chambre meublée chez l'habitant (établie au nom du loueur),
- ▶ résidences universitaires gérées par le Crous,

NB : Les étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents peuvent bénéficier d'un allègement de la taxe d'habitation. Ils doivent pour cela faire une demande écrite au service des impôts dont dépend le logement. Joindre la copie de l'avis d'imposition des parents à ce courrier.

L'assurance habitation

Voir p.51

Le dépôt de garantie

À payer une fois, lors de la signature du bail

Il garantit le respect de vos obligations, par exemple, le paiement des réparations locatives. À la fin du bail, le propriétaire doit vous le restituer déduction faite, le cas échéant, des sommes justifiées que vous lui devez. En location non meublée, son montant est limité à un mois de loyer hors charges.

Si vous avez des difficultés financières, voir la rubrique suivante *Les aides financières au logement*.

Les aides financières au logement

VISALE

Tout jeune de moins de 30 ans au plus (jusqu'au 31^e anniversaire) peut bénéficier depuis le 30 septembre 2016, de la garantie Visale, qu'il soit salarié, chômeur ou étudiant (à l'exclusion des étudiants non boursiers et rattachés au foyer fiscal de leurs parents) dès lors que le logement appartient au parc locatif privé.

- ▶ Le candidat locataire étudiant de 30 ans au plus, boursier et/ou indépendant fiscalement, pourra bénéficier de Visale sans justification de ressources à condition que son loyer n'excède pas 425 €. Au-delà de ce plafond, il devra remplir les mêmes conditions que les autres catégories de ménages candidats locataires.

www.visale.fr

L'aide au logement

Selon le cas, vous recevrez personnellement l'aide au logement ou celle-ci sera versée directement à votre bailleur qui la déduira de votre loyer. Selon la nature du logement et votre situation familiale, trois types d'aides peuvent vous être accordées :

- ▶ l'allocation de logement à caractère social (ALS) si vous êtes étudiant isolé ou en couple, sans personne à charge,
- ▶ l'allocation de logement à caractère familial (ALF) si vous êtes étudiant isolé ou en couple avec personnes à charge,
- ▶ l'aide personnalisée au logement (APL) si vous êtes isolé ou en couple avec ou sans personne à charge, résidant dans un logement conventionné. L'APL est en général versée au bailleur. et vous ne lui payez que la différence.

Toutes les demandes se font en ligne, auprès de la Caisse d'allocations familiales (CAF).

www.caf.fr

Les conditions pour bénéficier d'une aide au logement de la CAF :

- ▶ louer un logement et être titulaire du bail.
En cas de colocation, chaque locataire doit remplir une demande,
- ▶ résider en foyer ou en résidence universitaire.

Une simulation du montant de l'aide est possible sur le site de la CAF. Elle est variable suivant votre logement, la composition de votre famille, votre situation professionnelle actuelle, vos revenus personnels de l'année. Vos droits prennent effet au 1^{er} jour du mois suivant votre entrée dans le logement. Par exemple, si vous emménagez entre le 1^{er} et le 30 septembre, vos droits à l'aide au logement prendront effet à partir du 1^{er} octobre, sous réserve que vous ayez effectué votre demande en septembre.

Il faut donc constituer le plus rapidement possible votre demande d'aide au logement, car il n'y aura pas d'effet rétroactif. Pour pouvoir bénéficier de l'aide au logement, le local doit être habité au moins huit mois dans l'année civile. Toutefois, cette condition est présumée remplie dès l'entrée dans les lieux même si le bénéficiaire est amené à quitter le logement avant l'échéance. Si vous choisissez de bénéficier d'une aide au logement à titre personnel, vos parents ne percevront plus de prestations familiales en votre faveur, mais vous pouvez rester attachés à leur foyer fiscal.

Les aides au logement étudiant ne sont pas imposables.

CAF des Yvelines - Accueil de Versailles
1 passage des jardins
78000 Versailles

3230 (service gratuit)

prix d'un appel local depuis un poste fixe

www.caf.fr

Conditions d'attribution

Vous avez une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt).

- ▶ S'il s'agit d'une location, le propriétaire n'est ni un des parents ou grands-parents, ni un des enfants ou petits-enfants de vous-même ou de votre conjoint, concubin ou partenaire.
- ▶ Vous pouvez également bénéficier d'une aide au logement :
- ▶ Si vous vivez dans un foyer, à l'hôtel, dans un meublé ou dans une résidence universitaire ;

LOCA-PASS[®] : des aides pour l'accès au logement

- ▶ *si vous ne pouvez pas financer votre dépôt de garantie* : l'avance LOCA-PASS[®] vous permet de bénéficier d'une avance gratuite sous forme d'un prêt sans intérêt égal au montant du dépôt de garantie dans la limite de 500 € (logement social ou privé). De plus, la garantie Loca-Pass permet de couvrir le paiement du loyer et des charges en cas d'impayés d'un locataire dans la limite de 2.000€ par mois sur la base maximale de 9 mois de loyers pendant 3 ans. La demande de Loca Pass doit être faite auprès d'un organisme d'action logement au plus tard dans les 2 mois qui suivent l'entrée dans les lieux.
- ▶ *vous n'avez pas de garant ou de caution / dépôt de garantie (personne ne peut payer votre loyer en cas de défaillance)* : la garantie LOCA-PASS[®] peut couvrir jusqu'à 9 mensualités de loyers et de charges en cas d'impayés. Elle ne concerne que les logements du parc social (organismes HLM ou du parc privé conventionné par exemple).

Les conditions pour être bénéficiaires d'une aide LOCA-PASS[®] :

- ▶ être un jeune de moins de 30 ans en formation en alternance au sein d'une

entreprise ou employé (avoir cumulé au moment de la demande : un CDD de trois mois, ou plusieurs CDD d'une durée cumulée d'au moins 3 mois au cours des six derniers mois, ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois),

- ▶ être un étudiant boursier d'État (ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche).

www.actionlogement.fr

Aide MOBILI-JEUNE[®]

Subvention accordée aux moins de 30 ans en contrat en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole. Le montant de l'aide s'élève entre 10 € et 100 € maximum chaque mois. L'aide est versée semestriellement durant votre année d'alternance en cours (soit deux versements représentant chacun 6 mois).

www.actionlogement.fr

Les organismes gérant l'action logement

Ils sont regroupés au sein de l'Union des entreprises et des salariés pour le logement.

www.actionlogement.fr

- ▶ Le Comité interprofessionnel du logement Proclia
21 rue d'Angiviller RP 756
78007 VERSAILLES Cedex
01 39 07 49 59
- ▶ Le Gic
www.gic.fr
- ▶ Astria
www.astria.com

La garantie universelle des risques locatifs

Pour le parc privé, la GRL est un contrat d'assurance unique qui couvre les propriétaires contre les risques d'impayés et qui prend notamment en charge les jeunes et les étudiants boursiers. Si vous n'avez pas de garant et/ou si vous ne répondez pas aux critères usuels requis par le propriétaire, vous pouvez lui suggérer de souscrire à la GRL.

www.grl.fr

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL est destiné aux personnes à faibles revenus, rencontrant des difficultés pour financer les frais d'accès à un logement ou se maintenir dans les lieux. Le FSL peut intervenir sous forme de prêt sans intérêt ou de subvention. Des conditions de ressources sont à respecter.

Non-cumulable avec le dispositif LOCA-PASS* . *Informations, auprès d'un travailleur social.*

La caution / dépôt de garantie bancaire

Une banque s'engage à régler les loyers non payés par le locataire et, en échange, le locataire dépose une certaine somme sur un compte bancaire bloqué.

Attention, ce montant peut varier énormément d'un établissement financier à l'autre et le service rendu n'est pas gratuit.

- ▶ renseignement auprès des banques,
- ▶ conseil et infos sur l'ADIL : www.adil78.org

Attention

Si vous choisissez de bénéficier d'une aide au logement à titre personnel, vos parents ne percevront plus de prestations familiales en votre faveur.

Les aides au logement étudiant ne sont pas imposables. Actuellement, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement et demeurer rattaché fiscalement au foyer de vos parents.

Les transports

Les trajets et temps de trajet sont donnés à titre indicatif. Plusieurs itinéraires sont possibles.

N'hésitez pas à comparer.

viaNavigo

Recherche d'itinéraires et informations sur tous vos transports en commun en Île-de-France.

www.vianavigo.com

En train

▶ www.transilien.fr

▶ www.ratp.fr

En voiture

▶ www.viamichelin.com

▶ www.mappy.com

En bus

▶ PHÉBUS

Versailles, Viroflay, Le Chesnay, Vaucresson, Rocquencourt, Saint-Cyr-L'École, Vélizy, Pont de Sèvres, Chaville, etc.

01 39 20 16 20

www.phebus.tm.fr

▶ SAVAC

Buc, Guyancourt, vallée de Chevreuse...

01 30 52 45 00

www.savac.fr

▶ SQYBUS

Saint-Quentin-en-Yvelines

www.sqybus.fr

▶ STAVO HOURTOULE

Secteur de Bois d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, etc.

01 30 54 27 72

www.stavo.fr

Quelques informations supplémentaires

Info transports SQY

www.saint-quentin-en-yvelines.fr

> rubrique «se déplacer en transports en commun».

Info transports Vélizy-Villacoublay

www.velizy-villacoublay.fr

> rubrique «vie pratique» puis «se déplacer en transports en commun».

Vous orienter dans vos démarches

Le service logement de la Direction de la coordination de la vie universitaire (DCVU)

Ses missions

- ▶ Améliorer la visibilité des offres et l'accès aux logements pour les étudiants des différents campus (base de données via les plateformes housing.uvsq.fr et www.sqy.lokaviz.fr et organisation de forum fin juin / début juillet),
- ▶ offrir des outils d'information sur le logement (démarches à effectuer, aides, etc.) via le site web de l'UVSQ et par le biais de plaquettes d'information,
- ▶ développer la prospective logement,
- ▶ être le point d'entrée au sein de l'université pour tous les acteurs liés au logement (Crous, collectivités territoriales, résidences universitaires, etc.),
- ▶ assurer le suivi du logement étudiant à l'université,

Campus de St-Quentin-en-Yvelines
Bureau 104
Maison de l'étudiant
1 allée de l'Astronomie
78280 Guyancourt
01 39 25 56 29
mardi et jeudi

logement.vu@uvsq.fr
www.uvsq.fr
> rubrique Vie étudiante > logement

Permanences du CROUS

Le CROUS de l'Académie de Versailles tient régulièrement des permanences à la Maison de l'étudiant Marta Pan. Planning à consulter sur place et sur www.uvsq.fr.

Les services logement des Yvelines

Il existe des services logement dans la plupart des grandes villes. Vous pourrez y trouver des offres de location et déposer des demandes de logements HLM.

Le service logement de Saint-Quentin-en-Yvelines

Horaires d'ouverture

lundi au jeudi :

9 h - 12 h & 13 h 30 - 17 h

vendredi :

9 h - 12 h & 13 h 30 - 16 h

www.sqy.lokaviz.fr

logement-etudiants@agglo-sqy.fr

Grand Paris Seine&Oise

La communauté d'agglomération GPSEO a mis en place un nouveau service dédié au logement des étudiants du secteur du Mantois.

<https://gpseo.fr/>

L'ADIL 78

Questions juridiques liées au logement, conseils gratuits et personnalisés de juristes.

4 rue Saint Nicolas
78000 VERSAILLES
01 39 50 84 72
contact@adil78.org

www.adil78.org

Le CLLAJ

Les CLLAJ accompagnent et apportent des conseils dans la recherche de logements autonomes pour les 18 à 30 ans (pour les étudiants avec un revenu fixe). Ils aident aussi au montage des dossiers LOCA-PASS®

CLLAJ Versailles

24 Rue du Maréchal Joffre
78000 Versailles

01 39 02 75 09 - info@cllaj78.org
www.cllaj78.org

CLLAJ Trappes

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes de Saint-Quentin-en-Yvelines et des Communes Avoisinantes

25 avenue Paul Vaillant-Couturier
78190 Trappes

www.cllajsqy.org
01 30 16 27 80

Guide logement Université Paris-Saclay

Vous pouvez également consulter le guide logement de l'Université Paris-Saclay.

www.universite-paris-saclay.fr/campus-life/logement





UVSQ
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

Exprime toi !

Le Média étudiant UVSQ

Participe au Média étudiant et fais entendre ta voix!

www.lemedia.etudiant.uvsq.fr

Toutes mes aides

L'Université Paris-Saclay vous offre un accès à la plateforme [Toutes mes aides](#)

Toutes mes aides,
c'est l'outil **100% gratuit** qui vous permet
de tester votre éligibilité à plus de **1200 aides**



1

En quelques minutes, renseignez votre situation
Découvrez les premières aides auxquelles vous avez droit !

2

Demandez vos aides très simplement
On vous accompagne pas à pas dans les démarches

3

Gardez l'esprit tranquille
Vous êtes prévenu(e) quand vous avez le droit à une nouvelle aide

